



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Écorces tenue le 29 août 2022 et à laquelle étaient présents le maire, monsieur Pierre Flamand et les conseillers suivants :

Monsieur Serge Piché
Madame Michelle Thomas

Monsieur Alain Lachaine
Madame Pascale Duquette

Monsieur Éric Paiement
Madame Geneviève Brisebois

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

RÉSOLUTION NO : 2022-08-8223

RÉPONSE À LA DEMANDE DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES CONCERNANT LA TENUE D'UNE SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

ATTENDU la réception, en date du 21 août 2022, d'une correspondance du Regroupement des propriétaires riverains de la municipalité de Lac-des-Écorces par laquelle ce dernier demande au conseil municipal d'organiser une séance d'information publique idéalement le samedi 27 août, au plus tard le samedi 3 septembre, en avant-midi;

ATTENDU que, suivant l'adoption du règlement n° 268-2022 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage, le conseil municipal avait convenu lors de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 de tenir incessamment une séance d'information publique avec les riverains concernant la réglementation sur le contrôle de la végétation dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite respecter cet engagement;

ATTENDU que présentement le service de l'urbanisme compose avec un seul employé temporaire afin de pallier le remplacement des congés hors de notre contrôle;

ATTENDU que la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été abrogée et remplacée par le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral et que de nouveaux règlements ayant un impact sur l'environnement sont entrés en vigueur tels le REAFI, le RAMMHS, le règlement transitoire et le PL67;

ATTENDU que les employés et le conseil municipal doivent se mettre aux faits de toutes ses nouvelles règles avant de tenir une rencontre avec les riverains sur des sujets ayant un impact sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer, par la présente résolution, le Regroupement des propriétaires riverains de la municipalité de Lac-des-Écorces, l'Association des citoyens pour la protection du lac Gauvin et l'Association de mise en valeur et de protection du lac des Écorces que le conseil municipal tiendra effectivement une séance d'information publique à une date ultérieure, laquelle vous sera communiquée le moment venu.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Donnée à Lac-des-Écorces, ce 7^e jour de septembre 2022.

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe